
Mérignac et le gestionnaire de réseau Enedis

mettent en service deux sites de panneaux photovoltaïques

en autoconsommation collective

Mérignac est engagée de longue date dans la transition écologique et le développement durable. L'installation de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation collective, tout comme la chaufferie biomasse (inaugurée le 23 janvier) sont des réponses pour contribuer à la transition énergétique et répondre aux ambitions « ville à énergie positive » inscrites dans le 3^e Agenda 21 de la Ville. Le développement des énergies renouvelables permet de produire et de consommer local avec comme perspective une autonomie énergétique du territoire.

Les installations des panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective dans les quartiers du Burk et de La Glacière, mises en service

La mise en place des panneaux solaires photovoltaïques n'est pas ~~nouveau~~ nouvelle à Mérignac. Depuis 2013, la Ville s'est dotée de 3 installations de production d'électricité sur les toits du groupe scolaire Jean Jaurès, de la crèche du Burck et du groupe scolaire Ferdinand Buisson. L'intégralité de la production de ces installations est revendue à Electricité de France Obligation d'Achat Solaire. Par ailleurs, pour préparer l'avenir, les opérations de construction neuves ou restructuration lourdes engagées depuis 2020 comportent un volet de recours aux énergies renouvelables, dont la production d'électricité photovoltaïque. Courant 2023, le gymnase E. Herriot ainsi que l'école Rosa Bonheur seront équipés ainsi que le gymnase de Chemin Long en 2024.

Après une première identification du potentiel solaire effectuée en 2017 et des études de faisabilité, la Ville a conçu et réalisé de 2020 à 2022, trois installations en autoconsommation au Burck, à la Glacière et aux ateliers municipaux.

Les travaux achevés en fin d'année 2022 permettent en début d'année 2023 la mise en service des panneaux ainsi que la consommation par des tiers.

Ces panneaux permettent de produire et de consommer une énergie renouvelable et locale.

Principe de l'autoconsommation collective

En développant une capacité de production d'EnR suffisante sur un ou plusieurs sites, la ville peut distribuer une partie de sa production sur d'autres équipements de proximités comme des crèches, gymnase ou foyer restaurant, mais également, (comme le permet maintenant la loi) de faire bénéficier de cette production à des tiers privés particuliers ou entreprises, comme le foyer de jeunes Travailleurs de la Glacière par exemple.

Le principe est celui de la répartition entre plusieurs consommateurs proches de l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques. L'électricité produite par les panneaux transite via les réseaux Enedis pour être utilisée sur d'autres sites de la Ville, notamment aux horaires de forte production.

Aujourd'hui la ville compte 2 sites producteurs appelés collèges, composés de producteurs et consommateurs situés à moins d'un kilomètre. Ces deux sites sont les 4^è et 5^è sites en auto consommation collective de Gironde.

Description technique

Site de La Glacière :

- Producteurs : la maison des habitants et la cité scolaire de la Glacière
- Consommateurs : plusieurs bâtiments communaux (Maison des habitants et crèche de La Glacière, maternelle et élémentaire Anatole France, maternelle et élémentaire Bourran, foyer restaurant du Jard) et associations (foyers jeunes travailleurs Béarn et Bourran).

La puissance installée à La Glacière est **146 kWc** (132 MWh de production sur les toitures de la Cité scolaire et 44 Mwh production sur la future maison des habitants) et de 176 Mwh en production annuelle.

La station de la Glacière produit l'équivalent de la consommation de 90 logements (sans compter l'installation de la maison des habitants).



Site du Burck :

- Producteurs : l'école élémentaire et le centre de loisirs du Burck
- Consommateurs : les bâtiments municipaux (maternelle, élémentaire, centre de loisirs et la crèche du Burck, maternelle Berthelot, maternelle Peychotte et crèche au Fil de l'Eau)

La puissance installée au Burck est d'environ **100 kWc et de 131 MWh en production annuelle.**

La station du Burck produit l'équivalent de la consommation de 60 logements.



Ecole du Burck



Château du Burck

Enfin pour assurer le rôle de personne morale organisatrice nécessaire à l'autoconsommation collective, une structure associative : MERCI (Mérignac Energies Renouvelables Citoyennes Innovation) a été mise en place. Présidée par Gérard Chausset, adjoint au maire elle permet la redistribution de l'électricité produite auprès des membres de l'association, parmi lesquels des bâtiments municipaux et des partenaires de la Ville.

Dans un souci de lutte contre la précarité énergétique la Ville a la possibilité de céder l'électricité produite gratuitement aux membres de la PMO ou d'en garantir un prix de vente maîtrisé hors fluctuations du marché de vente de l'énergie.

La maîtrise d'œuvre a été menée par le bureau d'études TECSOL.

Enedis facilite l'intégration des énergies renouvelables au réseau électrique

Enedis a accompagné la Ville dans l'ensemble de son projet, en optimisant les coûts et les délais de raccordement et de mise en service des installations. Enedis transmet chaque mois à la ville de Mérignac un bilan complet des données de production, mais aussi de consommation des bâtiments publics concernés par l'autoconsommation collective. Les données sont fournies de manière détaillée, jusqu'à la demi-heure. Ces données sont précieuses pour optimiser la gestion de l'autoconsommation.

Enedis, service public présent partout en France, travaille au quotidien avec les collectivités locales sur les sujets de performance énergétique et plus largement de la maîtrise de la consommation. Tendances sociétales, l'autoconsommation individuelle et collective est facilitée avec le compteur communicant Linky.

Contact presse :

Elyse Perusseu – e.perusseu@merignac.com – 07 61 61 37 95

Caroline Hascoet – Caroline.hascoet@enedis.fr – 06 59 25 83 17